

TREE CLIMBING

Formation à la grimpe d'arbre
en autonomie

PASSEMONTAGNE

... escapades sur mesure

ALPINISME - TREE CLIMBING - RANDONNEE

! IMPORTANT !

Comme toute activité outdoor, la grimpe d'arbre ou Tree Climbing impose de respecter le milieu naturel et la propriété d'autrui : pensez-y toujours avant de vous lancer dans l'escalade d'un arbre !

Sachez pratiquer le Tree Climbing en ne laissant aucune trace dans l'arbre et autour de lui. Les arbres sont des êtres qui vivent sur une échelle de temps beaucoup plus lente que la nôtre, de 100 à 400 ans et parfois bien plus. Une petite blessure aujourd'hui entraînera peut-être la mort de l'arbre dans 50 ou 100 ans, quand vous aurez déjà complètement oublié qu'il vous a accueilli dans ses branches un jour ...

Dans nos régions, toutes les forêts, tous les parcs sont gérés par l'homme. Lorsque vous envisagez de grimper dans un arbre, celui-ci fait certainement l'objet de l'attention d'un forestier, propriétaire privé ou autorité publique. Assurez-vous d'être autorisé à pratiquer votre activité avant de vous lancer.

Enfin, prenez toutes les mesures nécessaires pour votre sécurité et celle des autres : apprenez à bien connaître les arbres et la forêt, prévenez toujours quelqu'un de votre parcours, ayez un gsm sur vous, grimpez avec un équipement adapté et bien entretenu, tenez compte de la présence des autres usagers de la forêt.

Sources :

- « Guide des Pratiques de travail sécuritaires en arboriculture-élagage », Direction de la prévention-inspection de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) du Québec, Canada, 2007
- Catalogue industrie PETZL, 2006
- Code Vagnon « Travaux en hauteur sur corde », Jean Paul Sougnier, 2007
- « Mémento de l'arboriste », C. Ambiehl, A. Gourmaud, F. Salvatoni, Copalme, 2010

Notions développées :

1. ETRE TOUJOURS ASSURÉ PAR LE HAUT
2. AVOIR UN ÉQUIPEMENT ADAPTÉ
3. MAÎTRISER LES TECHNIQUES ET ADAPTER SA PRATIQUE
4. PLANIFIER SA GRIMPE
5. RESPECTER LA LÉGISLATION

1. ETRE TOUJOURS ASSURÉ PAR LE HAUT

Le corps humain résiste à un choc de l'ordre de 600 DaN. Au-delà de cette force de choc, il y a un risque élevé de lésions importantes (bassin, colonne vertébrale).

Pour les travaux sur corde, la force qui s'applique à un corps qui tombe d'une certaine hauteur est appelée FORCE CHOC. Elle dépend du poids du corps, du type de corde et d'un facteur de chute.

$$\text{Force Choc} \div [P, \text{corde}, FC]$$

Le FACTEUR DE CHUTE (FC) est le rapport entre la hauteur de chute libre divisée par la longueur de la corde qui est sollicitée par la chute. En effet, les cordes ont un comportement plus ou moins élastique selon leur construction, elles peuvent dans une certaine mesure amortir la chute (effet ressort).

$$FC = H \text{ chute} / L \text{ corde sollicitée}$$

Autrement dit, la force choc limite de 600 DaN est d'autant plus vite atteinte que :

- la corde est peu élastique, la corde est alors appelée « semi-statique » ;
- le facteur de chute est élevé c.à.d. peu de corde déroulée par rapport à la hauteur de chute effective ;
- le poids du corps est important (ce dernier point est de moindre importance par rapport aux deux précédents)

En grimpe d'arbre, on utilise des cordes semi statiques, non élastiques, pour permettre la remontée sur corde et limiter l'effet yo-yo dans les branches. Pour un arrêt de quelque durée, on utilise une longe de maintien au travail, toujours en corde statique, afin de stabiliser sa position et empêcher une chute pendulaire.

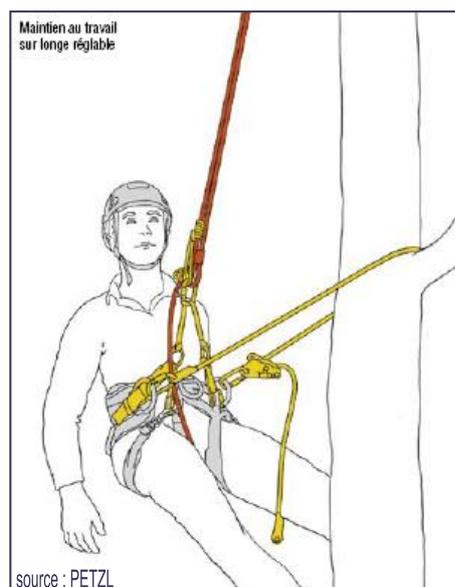
À retenir :

- **ne jamais s'exposer à plus 1 m de chute**, soit un risque de facteur de chute supérieur à 0.3 ;
- **ne jamais se positionner au dessus de son point d'attache** dans l'arbre (facteur de chute supérieur à 1)
- **dans l'arbre, la chute libre est très risquée à cause du risque de blessure contre des branches inférieures.**

Positionnement correct à l'arrêt

La corde de travail, toujours sous tension, limite parfaitement le facteur de chute.

La longe de maintien au travail, réglable, évite le risque de pendule.



2. AVOIR UN ÉQUIPEMENT ADAPTÉ

2.1. EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'équipement du grimpeur d'arbre comprend :

Harnais cuissard de maintien au travail (avec attaches latérales), norme EN 358

Longe de maintien au travail (type grillon ou équivalente, longueur usuelle 3 à 5 m)

5 connecteurs : 4 mousquetons de sécurité 3 actions, 1 mousqueton de sécurité à vis

Descendeur (huit, pyranha, ou équivalent)

Cordelette à prussik pour nœud Souabe

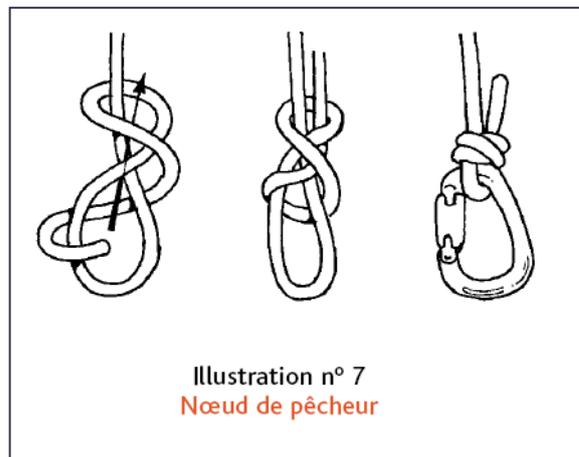
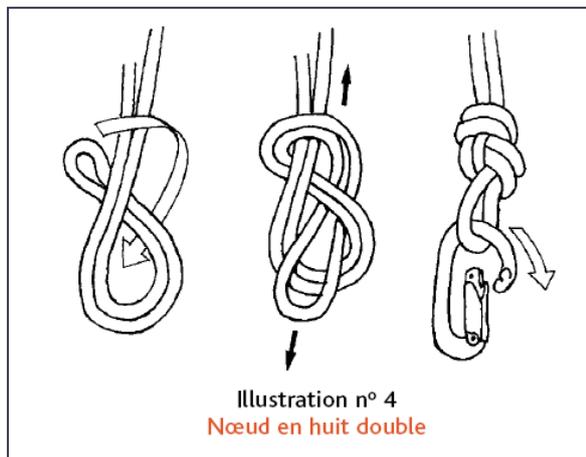
Estrope pour prussik (60 cm) Ø 7 à 9mm (semi-dynamique)

Corde type drisse d'élagage Ø 12 mm, longueur 40 mètres + fausse fourche type élagage

Autres : cochonnet, sac et cordelette à lancer (50m), scie, casque (recommandé sur site non préparé), lunettes de protection

2.2. NŒUDS

Nœuds de fixation

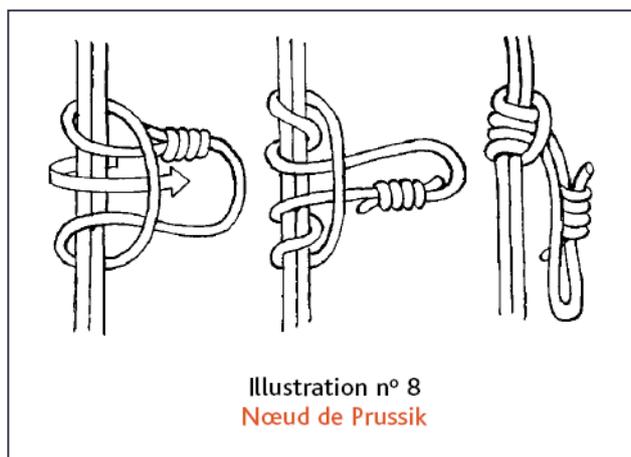


Utilisation : fixation des extrémités de la corde de travail et de la longe de maintien

Caractéristiques : huit double – terminaison en boucle facile à clipper ; pêcheur – terminaison qui bloque le mousqueton et le maintien en position

Type de corde : toutes cordes, tous diamètres.

Nœud autobloquant bidirectionnel



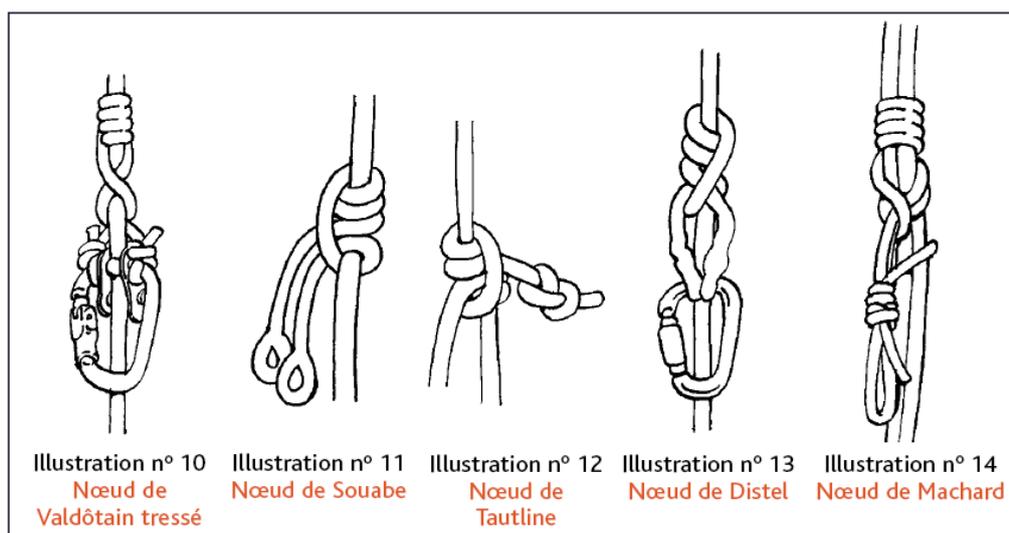
Utilisation : pour accès en footlock, ou pour assurer une descente sur Huit

Caractéristique : blocage ferme, dans les 2 sens, difficile à débloquer une fois serré

Type de corde : dynamique ou statique, Ø 7 à 9mm pour utilisation sur corde double Ø 10 à 12mm

! NE JAMAIS UTILISER EN FRICTION !

Nœuds autobloquants unidirectionnels et à friction



Utilisation : sur corde de travail et longe de maintien, sur corde en simple, pour auto-assurage et progression sur corde

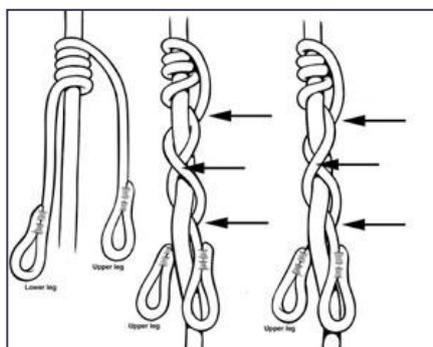
Caractéristique : blocage dans un seul sens et déblocage aisé, peu glisser si mal confectionné ou diamètre inadapté

Type de corde : statique, Ø 10 à 12mm pour utilisation en corde de travail, Ø 7 à 9mm pour utilisation sur longe

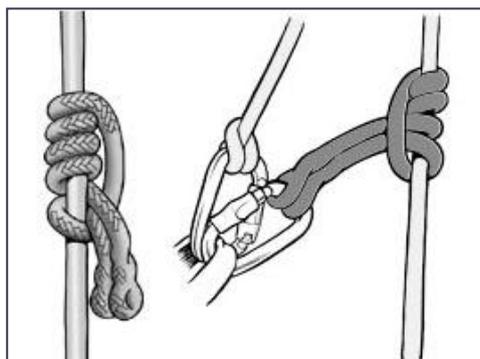
! TOUJOURS TESTER LE BLOCAGE AVANT UTILISATION DANS L'ARBRE !

Zoom sur les nœuds utilisés dans cette formation :

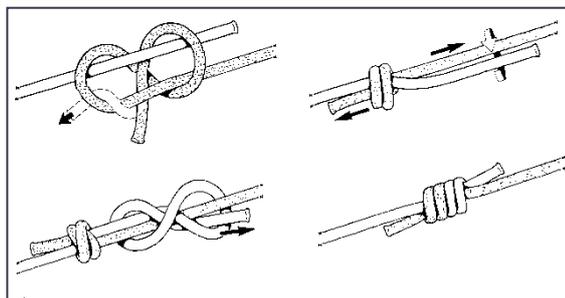
Valdôtain tressé (pour blocage de longe)



Nœud de Souabe (pour corde de travail)

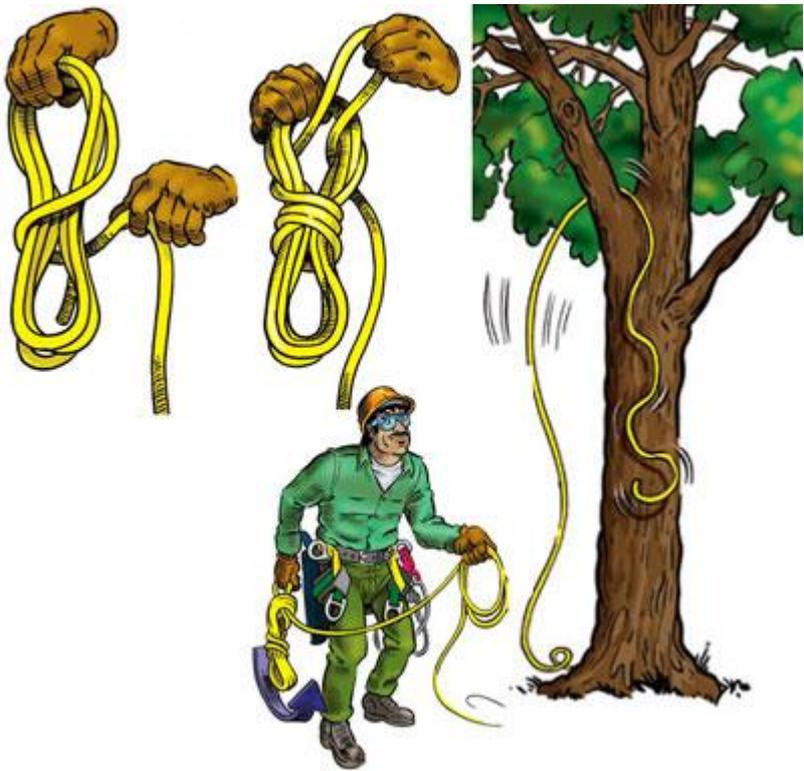


Nœud de pêcheur double (estrope pour prussik)

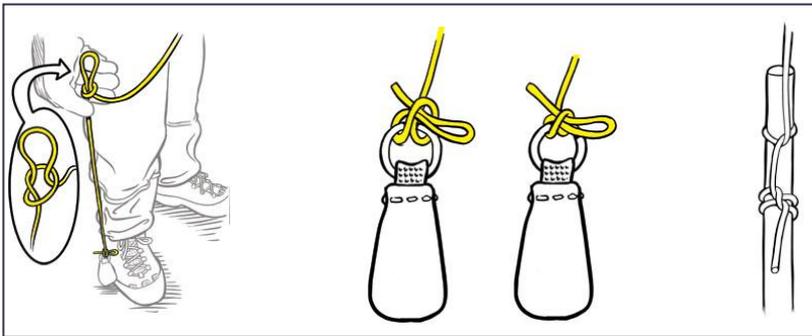


3.3 ACCES A L'ARBRE

Lancement de la corde



Utilisation du petit sac



Notes personnelles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Placement de la fausse fourche



Critères :

- le plus haut possible dans l'arbre
- sur l'axe principal (branche principale tolérée dans certains cas)
- fourche saine (attention écorces incluses, bois mort,...)
- effort dans le sens de résistance « naturelle » du bois
- le moins de frottement possible pour la suite des déplacements
- récupération aisée du bas

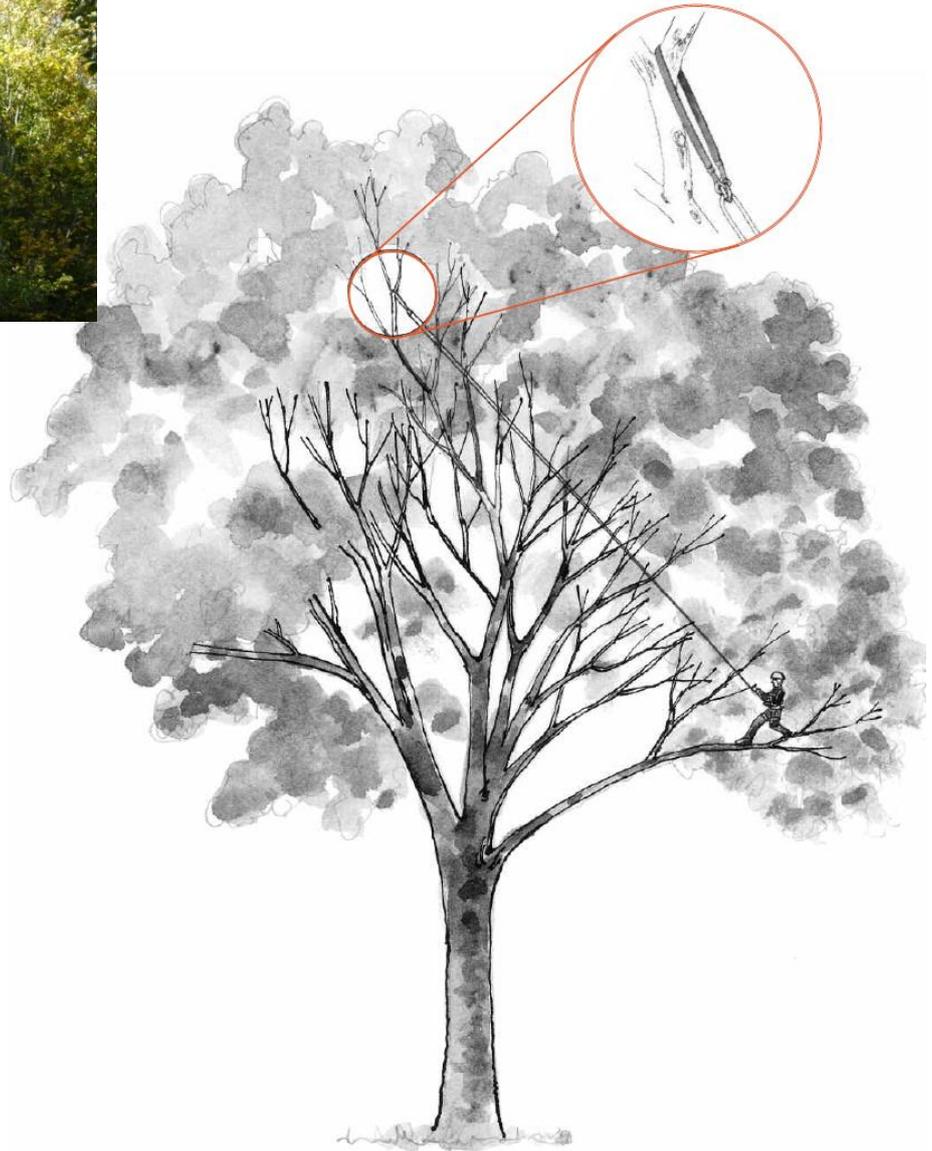


Illustration n° 37
Choix du point d'ancrage

Notes personnelles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.4. CONNAISSANCE DE L'ARBRE

Résistance du bois vivant

On considère en moyenne qu'une branche vivante et saine de diamètre 10 cm supporte aisément le poids d'un homme. Ceci est à moduler en fonction de l'espèce, de la saison, des stress éventuels (sécheresse, gel), et de la morphologie de l'arbre.

Fragilité des arbres selon l'essence (au niveau des branches)

Essences résistantes

☺ Hêtre, chênes, charme, platane, cèdre.

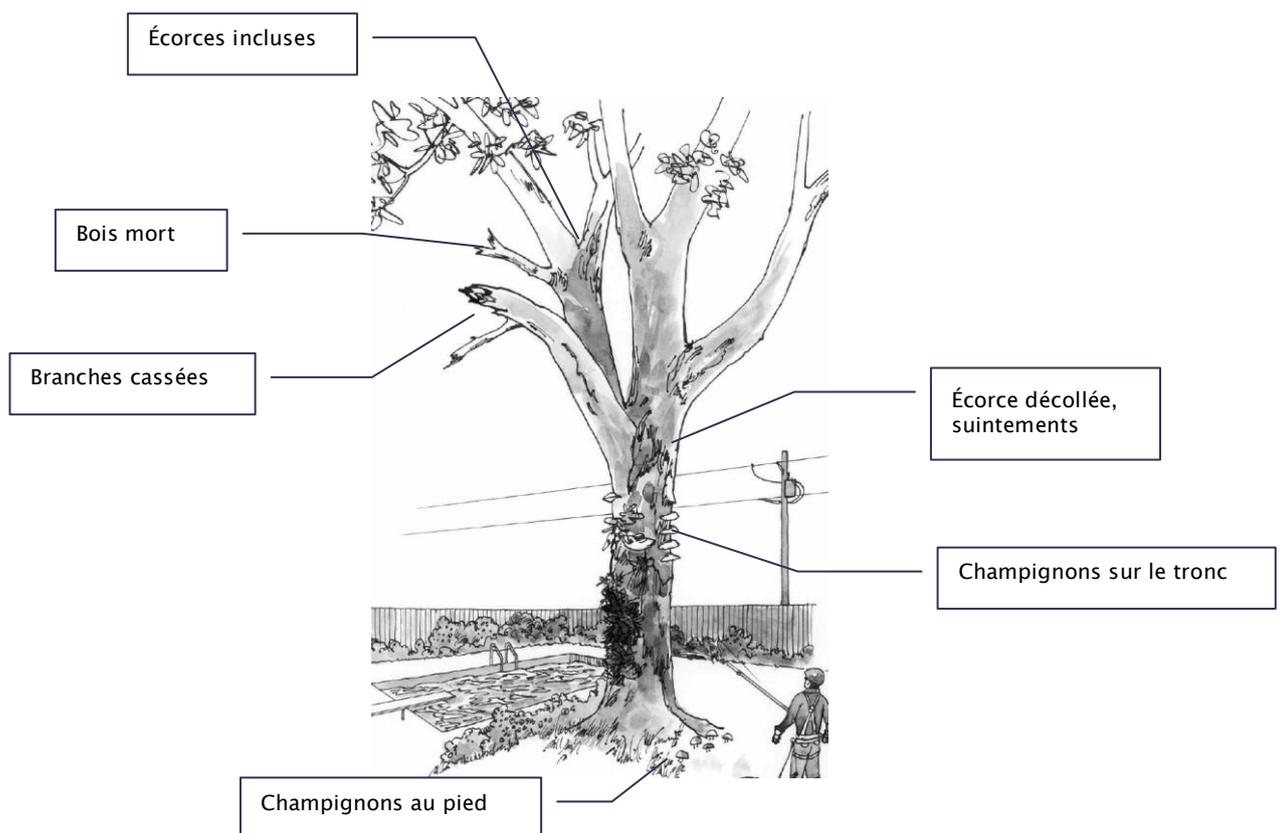
Essences peu résistantes

☹ Frêne, épicéa, pins, tilleul, érable.

Essences cassantes

⊗ Bouleau, marronnier, châtaignier, peuplier.

Diagnostic sanitaire – inspection visuelle



4. PLANIFIER SA GRIMPE

Check list A.L.A.R.M.



L'arbre est-il sain : champignons, branches mortes, suintements, malformations ?



Quelles sont les contraintes du lieu : promeneurs, chasse, insectes, météo ?



Quel accès à l'arbre, quel chemin de grimper, où placer la fausse-fourche ?



Suis-je en ordre avec la règlementation qui s'applique à cet arbre, à cette forêt ?



Mon matériel est-il complet, EPI vérifié et réglé, ma corde est-elle « claire » ?

5. RESPECTER LA LÉGISLATION

En Région wallonne et à Bruxelles, le promeneur doit rester sur les chemins et sentiers ouverts au public. Il est donc **interdit de s'enfoncer dans la forêt pour grimper dans un arbre sans autorisation**. Pour toute demande d'autorisation, il convient de s'adresser en Région wallonne au Département Nature et Forêt (services extérieurs) et à Bruxelles à l'IBGE (espaces verts).

Pour les propriétés privées, il faut également l'autorisation du propriétaire pour circuler en dehors des chemins voire sur les chemins si ceux-ci sont également privés. L'administration communale du site où vous envisagez de grimper peut vous renseigner sur les propriétaires.

Cette formation vous donne la possibilité de grimper aux arbres en vous assurant vous-même. Elle ne vous permet pas d'emmener d'autres personnes dans les arbres. Pour cela, vous devez vous conformer à la législation sur l'organisation de divertissements actifs (AR 25/4/04). Il existe des formations spécifiques pour devenir animateur et moniteur Tree Climbing ; en Belgique, la formation est organisée par l'Union Professionnelle des Métiers de la Montagne.

Adresses utiles :

Région wallonne – Département Nature et Forêt – <http://environnement.wallonie.be> et <http://enforet.wallonie.be>

Bruxelles-Capitale – IBGE – <http://www.ibgebim.be>

Société Royale Forestière de Belgique – <http://www.srfb.be>

Union Professionnelle des Métiers de la Montagne – <http://www.upmm.be>

Pour prolonger cette formation et acquérir de l'expérience : www.nature-projects.com